



## APPEL À CANDIDATURE 2023

Candidatures à déposer en ligne sur [candidatures.adagp.fr](https://candidatures.adagp.fr)

**Jusqu'au 9 mai 2023 à 14h**

# Bourse Arc@ne

**La bourse Arcane est une aide à la conception et à la réalisation d'un livre d'artiste associant un artiste des arts visuels et un auteur de l'écrit.**

Les livres d'artiste sont peu accompagnés tant sur le plan financier que sur celui de la diffusion malgré la place prépondérante qu'occupent ces œuvres dans l'histoire de l'art comme dans le parcours des créateurs. C'est pourquoi l'ADAGP – Société des Auteurs dans les Arts Graphiques et Plastiques – et la SGDL – Société des Gens de Lettres – ont souhaité s'associer afin de créer une bourse de création destinée à encourager la concrétisation de projets de livres d'artiste. Le projet lauréat sera édité à 15 exemplaires minimum et associera impérativement un artiste des arts visuels et un auteur de l'écrit auxquels pourra s'adjoindre une structure éditrice.

## Quelle est la dotation de la bourse ?

Le projet lauréat recevra une dotation de 9 000 €.

## Qui peut déposer une demande ?

- Un binôme composé d'un artiste de la scène française (travaillant ou résidant en France depuis au moins 5 ans ou de nationalité française vivant à l'étranger) du champ des arts visuels et d'un auteur de langue française (fiction, non-fiction, poésie, jeunesse, théâtre) qui a déjà édité à compte d'éditeur ;
- Ou un trinôme lorsqu'une structure éditrice s'associe au projet.

## Quelles sont les modalités de candidature ?

Chaque candidat doit déposer un dossier de candidature en ligne [via ce lien](#), accessible sur le site de l'ADAGP.

**Le dossier de candidature comprend les éléments suivants :**

- La présentation du projet
- **Une note d'intention commune** de l'artiste et de l'auteur (et de la structure éditrice, le cas échéant) précisant les conditions de leur rencontre, leur envie

de collaborer, le contexte dans lequel s'inscrit cette collaboration et la forme qu'elle prendra (3 pages maximum) ;

- **Les éléments techniques** : présentation de la réalisation de l'ouvrage indiquant le tirage, le format, le nombre de pages, la qualité du ou des papiers, les techniques d'impression, les matériaux, etc. (1 page maximum) ;
- **Éventuellement quelques photos** présentant la maquette (2 pages maximum) ;
- **Un calendrier prévisionnel** de la réalisation ;
- **Un budget prévisionnel** détaillé équilibré indiquant les dépenses et le financement (cf. modèle à télécharger sur l'Espace de candidature en ligne).

- Les éléments artistiques

- **Une présentation de l'artiste** : un CV recensant ses expositions et ses publications, accompagné de quelques visuels de ses œuvres et du lien vers son site internet (3 pages maximum) ;
- **Une présentation de l'auteur** : un CV recensant ses publications et le lien vers son site internet (2 pages maximum) ;
- **Une présentation de la structure éditrice**, le cas échéant : sa ligne éditoriale (1 page maximum).

- Les éléments administratifs

- **Une attestation sur l'honneur concernant le projet dans laquelle le binôme** garantit qu'il s'agit bien d'une nouvelle création et qu'ils sont les seuls détenteurs des droits d'auteur attachés à cette œuvre (cf. modèle à télécharger sur l'Espace de candidature en ligne) ;
- **Une attestation sur l'honneur de l'artiste** garantissant qu'il est de la scène française (cf. modèle à télécharger sur l'Espace de candidature en ligne) ;
- **Une attestation sur l'honneur de la structure éditrice**, le cas échéant, s'engageant à publier l'ouvrage (cf. modèle à télécharger sur l'Espace de candidature en ligne).

## Calendrier de l'appel à candidature

- Lancement de l'appel à candidature : 21 mars 2023
- Date limite d'envoi des dossiers : 9 mai 2023 à 14h
- Réunion du jury : fin juin 2023
- Annonce du projet lauréat : début juillet 2023
- Publication de l'ouvrage : le binôme ou trinôme lauréat s'engage à publier le livre d'artiste dans les deux ans à compter de l'annonce du projet lauréat

### **Avant de candidater :**

Le Règlement est à lire avant de déposer une candidature. **Tout dépôt de dossier de candidature vaut pour acceptation du Règlement.**

Lire et télécharger le Règlement en [cliquant ici](#).

### **Candidature à déposer en ligne :**

[https://candidatures.adagp.fr/index.php?option=com\\_emundus&view=programme&cid=19&Itemid=1531](https://candidatures.adagp.fr/index.php?option=com_emundus&view=programme&cid=19&Itemid=1531)

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : [arcane@adagp.fr](mailto:arcane@adagp.fr)